



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ordre du jour

Question écrite n° 99218

Texte de la question

M. Éric Jalton demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche de lui indiquer s'il compte programmer à l'ordre du jour du Parlement l'examen d'un projet de loi d'orientation agricole spécifique pour l'outre-mer avant la fin de la XIIe législature.

Texte de la réponse

La loi d'orientation agricole accorde une importance particulière aux régions ultramarines. Ainsi, les évolutions introduites pour la métropole sont appliquées à l'outre-mer chaque fois que cela apparaît souhaitable, et plusieurs mesures sont adaptées aux spécificités des régions ultramarines. De plus, une habilitation à adapter par ordonnance les mesures prévues par la loi pour son application dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte a été prévue pour traiter les situations particulières de ces deux collectivités. Conformément aux engagements du Gouvernement, la loi d'orientation agricole comprend un titre spécifique pour l'outre-mer comportant des évolutions qui concernent principalement la question foncière, qu'il s'agisse des relations entre exploitant et propriétaire ou de la destination et la cession des terres. Par ailleurs, plusieurs mesures visant à promouvoir une démarche d'entreprise et à améliorer les conditions de vie des agriculteurs ainsi que les dispositions destinées à consolider le revenu agricole, favoriser l'emploi, simplifier et moderniser l'encadrement de l'agriculture trouvent une large application dans les départements d'outre-mer. Enfin, la loi organique pour l'outre-mer prévoit à compter de 2007 l'application de plein droit pour Mayotte des lois et règlements sauf en matière d'aménagement foncier et la possibilité pour les départements et régions d'outre-mer d'adapter localement les lois et décrets pour tenir compte des particularismes locaux.

Données clés

Auteur : [M. Éric Jalton](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99218

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 2006, page 6924

Réponse publiée le : 17 octobre 2006, page 10815